

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Françoise MORIN, Messieurs, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEOEUF, Patrick PEYR, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Monsieur Gérard WARIN par Madame Françoise MORIN.

Absents excusés : Madame Kristine FOYART, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN Messieurs Patrick ALLARD, Philippe BARBILLON, Marcel DAUSQUE, Daniel FORGET, Jean-Noël GUESNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Florent MAZIERES, Denis MESSIO.

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie, Monsieur ONIMUS Patrick.

Monsieur le Président, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 17h35.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PEYR

– Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

1. MARCHÉ DE MAINTENANCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

À ce jour, le syndicat est compétent pour l'éclairage public de 33 communes représentant 3 701 points lumineux à entretenir et 35 communes supplémentaires ont fait connaître leur intention d'adhésion, représentant au minimum 6 369 points lumineux supplémentaires.

À l'issue des procédures de transfert de compétence, le SEZEO pourrait ainsi se voir confier la maintenance de plus de 10 000 points lumineux sur l'ensemble de son périmètre. En outre, le nombre de communes adhérentes peut évoluer à tout moment.

Le coût annuel moyen de la maintenance d'un point est estimé (selon l'étude précédemment menée par le cabinet CITEOS pour le SEZEO) à 14,45 € HT soit une enveloppe annuelle estimée pour 10 000 points à 144 500 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'autoriser à engager la consultation en vue de retenir l'entreprise chargée de la maintenance de l'éclairage public dans les conditions suivantes :

- Technique d'achat : accord-cadre avec émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins du Syndicat
- Montant du marché : suivant Bordereau des Prix Unitaires, sans minimum, ni maximum
- Procédure : appel d'offres ouvert (procédure formalisée, attribution par la CAO)
- Durée : 36 mois renouvelable une fois 12 mois

- Allotissement marché public global en raison de l'impossibilité d'identifier des prestations distinctes ou de procéder à une répartition géographique cohérente (risque de rendre plus coûteuse l'exécution des prestations)

Monsieur le Président demande aux membres de l'autoriser à signer le marché correspondant ainsi que toute pièce y afférent.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2. MANDAT SPÉCIAL

Dans le cadre du travail actuellement mené par le SEZEO pour le développement d'actions en faveur de la transition énergétique, la société Evergaz, acteur majeur de la méthanisation en France et partenaire SICAE OISE, accepte de faire visiter au Président son méthaniseur, proche de Redon en Ille et Vilaine. Cette unité de production est semblable à ce qui pourrait être développé dans l'Oise et représentatif du savoir-faire de la société Evergaz (de l'étude de faisabilité à l'exploitation).

Monsieur le Président demande aux membres de l'autoriser à effectuer ce déplacement dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial et de pouvoir prétendre au remboursement des frais engagés selon les conditions fixées par décret.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18h00.

Le Président,
O. FERREIRA

